



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU SAEP 3R (Eure)

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

Accès au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Arrêté n° 2025-003

Le Président du SAEP 3R,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier de cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme Anita LEBOEUF, rédacteur Echelon 07 Par ancienneté	1	01/10/2025

Total promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Total d'hommes : 0

Total de femmes : 1

Article 2 : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif – 53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessibles par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme aghire.

Fait à Rugles, le 02/06/2025

Le Président,

Jean-Claude PROVOST

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 02/06/25

Signature de l'agent :

